

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 septembre 2022

**N° VA\_DEL2022\_163**

**Objet : Affectation des subventions aux associations œuvrant dans le domaine des Droits de l'Homme**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent.

La ville de Villeneuve d'Ascq s'est engagée dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, des droits des Femmes et de la lutte contre toutes les exclusions à soutenir les actions des associations œuvrant dans ces domaines.

Par leurs actions, ces associations participent à la volonté de la Ville d'informer et de sensibiliser les habitants de Villeneuve d'Ascq à la citoyenneté, à la solidarité, à l'aide humanitaire par des actions d'intérêt local.

Un crédit de 11 800 € a été inscrit au budget primitif 2022 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions aux associations.

Après instruction par les services référents des demandes déposées par les associations, les affectations suivantes sont proposées à l'assemblée délibérante pour un total de 2 500 € :

CAFFES (Centre national d'accompagnement familial face à l'emprise sectaire)  
1 000 €  
RIFEN (Rencontre internationale des femmes noires)  
1 500 €.

Le solde sera de 9 300 €.

Le règlement sera effectué en une seule fois. En cas de non réalisation des objectifs ou faute de l'association, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

**Après avis de la Commission Plénière du jeudi 15 septembre 2022, Il est proposé aux membres du conseil d'attribuer aux associations précitées les subventions pour un total de 2 500 €.**

**Imputation comptable : 6574 524 5510**  
**Politique publique (domaine-action-activité) : 08.4.1 Droits de l'Homme-  
droits des Femmes**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des  
présents et des représentés cette proposition, Graziella MOENECLAHEY  
n'ayant pas pris part au vote.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 septembre 2022 à la porte de la mairie,  
en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités  
territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20220927-190248-DE-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 29 septembre 2022